

# 231

# Domaine public

**J.A. 1000 Lausanne**

Hebdomadaire romand  
No 231 14 juin 1973  
Dixième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement

pour une année : 33 francs  
jusqu'à fin 1973 : 20 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
(bureau ouvert l'après-midi)  
CCP 10-15527

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Alice Ghelfi  
Jean-Pierre Ghelfi

## Crise du dollar, hausse du prix de l'or : les complices de la crise monétaire

*La crise monétaire est incontestablement le reflet de l'évolution profonde du capitalisme, tel qu'il était issu de la guerre mondiale.*

*Le capitalisme 1975 n'est plus le capitalisme 1950. Deux changements caractéristiques. D'abord, la création de sociétés puissantes, multinationales, dont les possibilités financières sont, additionnées, supérieures aux réserves des Etats dont les monnaies, garanties par d'étroites réserves, continuent à servir de moyens d'échange. D'autre part, la création de nouveaux empires commerciaux, Europe et Japon, capables de mettre en échec dans de nombreux domaines les Etats-Unis.*

*Dès lors, on peut interpréter la crise monétaire comme la forme financière d'une concurrence intercontinentale, le flottement généralisé assurant aux faibles la protection d'une dévaluation permanente, ajustée quotidiennement.*

*Cette interprétation est fondée. Mais elle peut être sommaire. Certes le dollar en baisse, laissé à l'abandon par les Etats-Unis eux-mêmes, renchérit d'autant les importations en provenance des blocs européens ou asiatiques ; c'est donc un épisode de la guerre commerciale.*

*Mais l'économie mondiale sous un autre aspect, joue avec le flottement des monnaies pour procéder à une vaste redistribution des revenus, où chacun croit trouver son compte comme dans l'inflation.*

*Examinons ce phénomène de plus près. Pour l'illustration : trois groupes d'intérêt.*

*Le « lobby » des pays producteurs de pétrole va obtenir l'indexation du prix de vente des barils de pétrole brut, afin que la baisse du dollar soit corrigée et compensée. Dès lors, l'énorme masse monétaire que représentent les royalties va fuir les dollars par logique naturelle. A peine encaissées, les royalties sont et seront converties en*

*monnaies fortes, autres que le dollar ; le dollar en est et en sera affaibli, ce qui augmente d'autant les royalties qui profiteront de l'indexation, et qui, à nouveau... et ainsi de suite.*

*L'Union soviétique a vu augmenter de deux fois et demi la valeur de sa production d'or (idem pour l'Afrique du Sud) ; les réserves bancaires des pays riches en or, elles aussi, ont été réévaluées de fait. Cela doit représenter quelque 18 milliards pour la Banque Nationale Suisse, soit un gain assez fabuleux, quoique parfaitement théorique, de 3000 francs par habitant, y compris les femmes et les petits enfants, sans compter les étrangers.*

*Les Etats-Unis, nous l'avons vu, utilisent la crise monétaire pour se protéger commercialement.*

*La complicité est donc généralisée, malgré les perdants : hôtellerie, industrie d'exportation, etc. Mais lorsque les conditions de cette complicité seront dérangées, la crise pourra être très grave. En effet, l'économie s'éloigne de plus en plus, à travers l'inflation et le jeu des monnaies, de sa mesure naturelle : le travail des hommes, le travail des nations.*

*Elle devient une gigantesque végétation vénéneuse.*

### SOMMAIRE

**P. 2 : Courrier : Les choux de M. de Planta — Vaud : Accord tacite ; p. 3 : Sécheresse — Petites recettes pour faire bien dans le paysage ; p. 4 : Une nouvelle de Gilbert Baechtold — Le carnet de Jeanlouis Cornuz ; p. 5 : Cinq ans pour une initiative fiscale ; p. 6 : La semaine dans les kiosques alémaniques — Berne : L'Eglise face à M. Schwarzenbach ; pp. 6/7 : Politique fribourgeoise ; p. 8 : « Libération » socialiste de la femme.**

## Les genêts

Mais le Japon, les Japonaises,  
Vous les verrez  
Déferler comme clés anglaises  
Et vous saurez,

La planète vissée à l'aune  
Du Japonais,  
Quelle était la couleur du jaune  
Et des genêts.

**Gilbert Trolliet**

## COURRIER

### Les choux de M. Planta

Messieurs et chers collègues,

Dans un de vos derniers numéros, vous avez publié un article : M. de Planta, où irez-vous planter vos choux ?

Cet article contient une allusion au limon que le Rhône emporterait au lac depuis Monthey. Je puis vous affirmer que vous avez rarement tapé si fort à côté du clou. En effet, Ciba-Geigy, Monthey, a mis en service il y a environ un an une installation d'épuration des eaux qui compte parmi les plus perfectionnées de notre pays et qui a pris la relève d'une ancienne installation qui, lors de sa mise en route, se situait également à l'avant-garde. Je vous signale à ce sujet la page commune des périodiques syndicaux romands de mars 1973 consacrée à ce sujet.

Si vous vouliez désigner les véritables pollueurs industriels du Rhône, il vous aurait fallu remonter un peu plus haut, à Bex et Saint-Maurice peut-être ou encore en direction du Haut-Valais.

D'autre part, vous n'ignorez certes pas que le canton de Vaud contribue pour une bonne part à la pollution du Léman. Pourquoi ici, à l'exception de quelques pêcheurs, personne ne réagit ?

En ce qui concerne le fond, vous ignorez peut-être que Ciba-Geigy a projeté des transferts importants d'installations de production de Bâle à Monthey mais qu'il n'est pas certain qu'ils pourront être réalisés du fait que la main-d'œuvre nécessaire est introuvable.

Il faudrait savoir une bonne fois ce que l'on veut. Si l'on estime d'une part et à raison que l'expansion industrielle doit rester dans des limites compatibles avec un environnement vivable, si d'autre part, on se refuse d'admettre que disparaissent un certain nombre d'entreprises marginales qui n'apportent rien de positif à notre économie mais accaparent une main-d'œuvre importante, on n'évitera pas le départ d'entreprises que précisément, nous aurions intérêt à conserver chez nous. Si la brutalité des propos de M. von Planta gêne et choque, il n'en reste pas moins qu'il n'y a là rien de nouveau car les grandes sociétés suisses n'ont pas attendu l'éclat du directeur de Ciba-Geigy pour pratiquer cette politique. Alors, pourquoi subitement ces protestations ?

Bien cordialement,

**E. K.**

*[Loin de nous l'idée de nier les efforts consentis par Ciba-Geigy pour assainir les eaux du Léman : l'éditorial mis en question par notre lecteur ne s'en prenait du reste pas aux initiatives de M. de Planta dans ce domaine (même s'il y aurait beaucoup à dire sur les eaux du Rhin que l'on s'avise seulement aujourd'hui, du côté des géants de la chimie bâloise, d'épurer après les avoir polluées abondamment pendant des années). Notre propos, dont nous ne demordons pas : mettre l'accent sur le chantage au déménagement pratiqué, en termes voilés, par M. de Planta; mettre l'accent aussi sur*

*un anachronisme économique que nous répétons : « Quand l'autorité politique prend une décision, elle doit consulter les associations économiques; mais quand le conseil d'administration de Ciba-Geigy définit une politique nouvelle, d'importance nationale, qui consulte-t-il ? » réd.]*

**VAUD**

## Accord tacite

Joyeuseté du compte rendu du congrès du Parti radical.

Est-ce malice du journaliste de service ? Même pas.

Ont pris la parole, sur trois orateurs, M. Pery de l'Union des communes vaudoises (candidat présumé pour le prochain renouvellement du Conseil d'Etat), M. Liron, du Nord vaudois (candidat présumé pour... etc.). La conclusion fut apportée par le président Cevey (candidat présumé pour... etc.) qui déclara, avec l'approbation tacite de tous, que le Parti radical ne désirait pas renoncer à ses responsabilités gouvernementales.

Qui l'eût cru ?

## A nos lecteurs

*En avant-première de vos cartes postales de vacances, envoyez donc un mot à la rédaction de DP ! Une carte sur laquelle vous aurez porté la liste de vos amis qui ne sont pas encore abonnés à DP et à qui vous voulez du bien : nous nous chargeons de leur faire parvenir à l'essai pendant quatre semaines votre hebdomadaire préféré. Un geste aisé qui permettra de lancer efficacement la campagne d'abonnements automnale et traditionnelle.*

*Un, dix, cent, mille abonnés à DP !*

## Sécheresse

De retour du Sénégal, j'ai lu avec intérêt le livre de René Dumont «Utopie ou la mort», plaidoyer violent pour les pays démunis ou affamés, j'ai entendu ses déclarations angoissées sur la sécheresse qui menace plusieurs Etats du Sud Sahara.

L'opinion publique occidentale commence à prendre conscience de la famine qui menace plusieurs centaines de milliers d'Africains dans des pays comme la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, la Haute-Volta, le Niger et le Tchad.

Que se passe-t-il sur place ?

Qu'arrive-t-il à ces populations noires, pacifiques et souriantes, à ces masses paysannes qui vivent dans la brousse, à la limite du désert ? Pour elles, la période de sécheresse dure depuis sept ans déjà, les hommes quittent la terre, désespérés et misérables, après avoir perdu toutes leurs têtes de bétail; ils viennent s'entasser dans des bourgades et attendent là, sans emploi, des temps meilleurs. Dans ces villages de brousse, on peut observer de longues files de femmes en attente, avec leurs calebasses sous le bras, devant les centres de distribution de riz ou de mil.

Pour faire face à ces circonstances dramatiques, les gouvernements ont mis sur pied très

tardivement des programmes de contingents et de distribution de vivres.

A la fin du mois d'avril, L.S. Senghor affirmait publiquement que la famine était évitée dans son pays jusqu'au mois de juin en tout cas, grâce aux énormes stocks de riz et de mil récemment arrivés dans le port de Dakar. Cet appel au calme n'était guère entendu cependant pour deux raisons principales. Le président d'une part ne disait rien de la période qui suivrait le mois de juin, époque particulièrement cruciale puisqu'elle marque le moment où la récolte de 1972 tire à sa fin, faisant hausser les cours, alors même que celle de 1973 n'est pas encore sur le marché.

Mais le plus grave problème posé par cette menace de famine reste celui de la corruption et du marché noir. Et c'est le deuxième silence de Senghor.

Comme l'affirme dans un communiqué récent (« Le Monde », 22.5.1973) un groupe de chercheurs ayant travaillé en Afrique : « C'était il y a six mois qu'il fallait briser dans l'œuf la spéculation sur les grains et non maintenant, où les greniers des commerçants, féodaux et hauts dignitaires sont bien remplis ». Sachant à quel point certains pouvoirs locaux et nationaux peuvent être pourris par la corruption, René Dumont suggère aux citoyens conscients

de « mettre en place un contre-pouvoir paysan tel que le préconisait il y a dix ans déjà l'ancien premier ministre sénégalais, M. Mamadou Dia, pour que perdent toute liberté d'action le lobby des intérêts étrangers et celui des fonctionnaires africains, dont l'attitude a, jusqu'à présent, été fondamentalement anti-nationale ». Dans le présent pourtant, il faut lutter contre le danger immédiat, la famine : au début du mois de mai la FAO lançait à Rome un pressant appel et demandait une aide spéciale des gouvernements; le Programme alimentaire mondial a déjà envoyé des vivres et poursuit son effort. Mais toute cette solidarité internationale tardive n'est qu'une maigre compensation au regard du pillage systématique des pays sous-développés. C'est pourquoi nous faisons nôtre cette conclusion du groupe de chercheurs mentionné qui prévoit que la famine « ne peut qu'accentuer la prolétarisation, la constitution de domaines fonciers et d'exploitations agricoles « modernes », l'accroissement des inégalités. A moins que les paysans, les éleveurs, les travailleurs et les chômeurs des villes décident de s'en prendre non plus au destin, mais à ceux qui les réduisent à la faim, à la misère, au désespoir ».

E. B.

## Petites recettes pour faire bien dans le paysage

1. On sait que les pistes de ski sont de laides saignées dans l'unité des forêts; de même les pâturages de plus en plus labourés au trax afin que soit donnée aux descentes cette qualité-vélodrome prisée des pistards. Or, en été, le sol se découvre dans sa nudité pierreuse. Elle est triste. L'autorisation de créer des pistes de ski devrait donc être soumise à l'obligation d'un réengazonnement complet.

2. Il est facile d'arboriser les places de parc pour voitures. En choisissant des essences qui n'ont pas beaucoup d'emprise au sol. Le parcage est rendu un peu plus difficile dans certains cas, mais l'avantage est évident, y compris l'ombre sur les voitures. Alors, pourquoi n'est-ce pas la règle obligatoire ?

3. Il est des murs qui coupent, abusivement, les

points de vue. Le plus célèbre dans son genre est celui de l'Abbaye de l'Arc à Montbenon, Lauseanne, dont l'emprise obstruante est aussi scandaleuse que le saccage de l'esplanade. Pourquoi ne pas créer l'obligation d'un remodellement ?

4. L'arborisation est une condition de l'harmonie des constructions. Pourquoi n'est-elle pas définie et imposée dans les règles d'un plan de quartier ?

## Danse à Bagdad

*Un soir, rentrant d'une excursion, le cerveau gavé de sable et de chameaux, je me souvins qu'une manifestation se déroulait aux portes de Bagdad. Après un bain glacé à mon hôtel, je m'y fis conduire.*

*Le ciel était déchiré par des feux d'artifices. Cent diplomates et généraux de tous pays, arpentaient le gazon, avec, au bras, leur épouse ou leur fille. On ne parlait qu'arabe ou anglais. Je m'assis et m'endormis à proximité d'une grille, face au fleuve que descendaient des barques illuminées. Je rêvai d'une Européenne, que je croyais avoir oubliée. Je la voyais danser sur un tapis rouge, une cigarette aux lèvres, l'air triste infiniment. Le postérieur d'un gros officier (qu'il m'envoya dans le dos en s'inclinant devant une dame) me réveilla. Et alors, distinctement, comme je vous vois, j'aperçus de l'autre côté de la grille la personne dont je venais de rêver. Je la vis s'approcher, coller son visage aux barreaux, s'immobiliser, la cigarette aux lèvres, l'air triste comme dans mon*

*rêve. Un serviteur passait. Pour m'assurer que je ne rêvais plus, je pris un verre d'eau sur son plateau et le bus d'un trait. Le visage de la danseuse était encore là. C'était bien elle, qui lentement s'éloigna.*

*Je courus vers l'entrée du jardin, fis le tour de la grille mais les voitures massées au bord du Tigre me firent perdre du temps et la trace de la jeune femme. Inlassablement, les jours qui suivirent, mon chauffeur me ramena à cet endroit. Sans succès.*

*Rentré en Europe, je voulus en avoir le cœur net et retrouvai cette amie. J'insistai pour savoir où elle était ce fameux soir.*

— *Mais à Paris bien sûr !*

— *Pourquoi « bien sûr » ?*

— *Parce que j'y donnais un récital de danse avec mes élèves.*

*Gracieuse, elle se leva, fouilla sa coiffeuse et rapporta un carton.*

— *Tenez regardez la date ! Mon nom aussi figure.*

*Sur la page rose du programme, en dernière ligne, je lus : M<sup>me</sup> Z... : « Danse à Bagdad ».*

**G. B.**

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Le nerf de la guerre

Curieux, les jeunes d'aujourd'hui, et l'idée que certains d'entre eux se font de la vie et de notre société ! D'une dissertation « libre » (les élèves choisissent eux-mêmes le sujet qu'ils désirent développer), j'extrais ces mots :

« Si notre société n'était pas uniquement basée sur le fric... » Et plus loin : « Si les hommes fraternisaient au lieu d'être sans cesse divisés pour des questions de fric... »

Que voulez-vous répondre ? Dans la marge, j'ai écrit : « Est-ce vraiment le cas ? Qu'est-ce qui vous le fait penser ? » etc.

\*

A propos, avez-vous été à Grenoble assister au championnat du monde de boxe entre Ménétreay et Napolès ? Le fauteuil de ring était à Fr. 351 — pourquoi cinquante *et un* ? Question de change, probablement. Il y avait aussi des places bon marché à Fr. 43. Evidemment, on voit moins bien. Tandis que le fauteuil de ring vous donne le droit d'être arrosé par le sang des combattants, peut-être même de recevoir sur votre plastron leur protège-dents... J'ai beaucoup hésité.

\*

D'autant plus que pour la même somme — le salaire hebdomadaire, à peu près, d'un ouvrier — je pouvais acquérir une « Party Lady » en pur

caoutchouc, gonflable, grandeur nature, travail à la main, très « stabil » (c'est une réclame allemande qui m'est parvenue par la poste). Prix : Fr. 360. « Mit behaarter Vagina » — je ne traduis pas, et j'ose espérer qu'une minorité seulement de mes lecteurs entendant l'allemand, je ne choquerai pas trop de gens.

\*

Entre les deux, mon cœur a tellement balancé — j'étais pareil, vraiment, à l'âne de Buridan — qu'en fin de compte, je n'ai choisi ni l'un, ni l'autre. Sans doute aurais-je pu me contenter d'une place bon marché à Fr. 43 et d'une « Party Lady » faite d'un torse, uniquement, sans tête, ni bras, ni jambes, réduite, si j'ose dire, à l'essentiel. Gonflable, elle aussi, et « mit behaarter Vagina ». Pour Fr. 180... Hélas, dans la vie, je n'ai jamais su choisir et consentir les sacrifices nécessaires.

\*

Pour en revenir à mon élève, il parlait encore de notre société de « pourris »... Où ils vont chercher ça, je vous le demande ! Ou plutôt je ne vous le demande pas : on sent trop l'influence sournoise et combinée des gauchistes et de Moscou.

**J. C.**

## Cinq ans pour une initiative fiscale

Cinq ans n'auront pas été de trop pour permettre au Parti socialiste suisse de se déterminer sur les grandes lignes de son initiative populaire en matière fiscale.

Au départ — c'était à Bâle en 1968 — un projet d'impôt fédéral sur la richesse. A l'arrivée — ce dernier week-end à Bienne — un texte traitant à la fois de l'harmonisation de la fiscalité suisse et



de l'imposition minimale admissible (impôts communaux, cantonaux et fédéral), d'une part pour les revenus dès 100 000 francs, d'autre part pour la fortune dès 1 million.

95 % au moins des contribuables ne seront pas touchés par ces décisions. Sous réserve de calculs plus précis qui devront être faits encore, l'imposition actuelle des revenus compris entre quelque 70 000 et 100 000 francs atteint déjà souvent un pourcentage équivalent au taux minimum retenu pour 100 000, soit 27 %.

### Evolution considérable

D'impôt sur la richesse au sens propre, il n'en est donc plus question. Le texte adopté n'en atteint pas moins un objectif essentiel. D'une part, il conduit à envisager une poursuite de la progressivité des impôts jusqu'à 50 % au moins (pour 1 million de revenu), d'autre part il évite des abus graves en matière de concurrence et de sous-enchères fiscales.

Sans indiquer des taux d'imposition pour les personnes morales, le projet prévoit également l'harmonisation tant formelle que matérielle des dispositions concernant les sociétés.

Différentes esquisses antérieures d'initiatives pouvaient faire craindre le pire. Non pas tant par les taux articulés, que par la juxtaposition d'éléments hétérogènes, pour ne pas dire hétéroclites. La tentation du centralisme fiscal, notamment, avait longtemps prévalu.

### Respect des structures actuelles

Les principes finalement votés sont très respectueux de notre structure fiscale suisse. L'autonomie financière des communes et des cantons n'est pas amoindrie. Elle pourrait même s'en trouver renforcée, d'abord parce que la détermination d'une imposition minimale supprimera un des facteurs de paralysie du système actuel (sous-enchère et concurrence), ensuite parce que la part de la Confédération dans l'imposition des revenus

jusqu'à 100 000, voire même jusqu'à 200 000 francs, sera plutôt inférieure à ce qu'elle est actuellement.

### Raisons médiocres

Ce sont des raisons médiocres qui ont entravé jusqu'ici toute réforme sérieuse de notre fiscalité. Les cantons ont en effet généralement préféré s'en tenir aux équilibres précaires réalisés plutôt que d'accepter de remettre sur le métier une structure foncièrement inéquitable. Seule une formidable pesanteur peut expliquer la survivance de particularismes peut-être « bien de chez nous », mais au total inadéquats pour gérer les finances publiques.

### Une issue

Le projet des socialistes, précisément parce qu'il ne cherche pas à tout bouleverser, peut servir à débloquer une situation dont personne, jusqu'ici, ne parvenait à voir comment il serait possible de sortir.

## Les principes du projet du PSS

Le Comité central est mandaté par le Congrès de Bienne du PSS pour rédiger jusqu'à la fin octobre 1973 au plus tard le texte d'une initiative constitutionnelle dont le but est d'augmenter la charge fiscale des hauts revenus par l'harmonisation fiscale selon les principes suivants.

1. La Confédération est chargée par la loi d'uniformiser la taxation et l'assiette fiscale de l'imposition du revenu et de la fortune des personnes physiques (harmonisation formelle).
2. La charge fiscale totale des revenus imposés par la Confédération, les cantons et les communes, atteindre au minimum (harmonisation matérielle):  
dès 100 000 francs imposables : 27 %

- dès 200 000 francs imposables : 35 %
- dès 500 000 francs imposables : 45 %
- dès 1 000 000 de francs imposables : 50 %

3. Un rapprochement de l'impôt sur le revenu devra intervenir dès 50 000 francs.

4. La Confédération, les cantons et les communes, n'imposeront pas les revenus garantissant le minimum vital.

5. L'imposition de la fortune par la Confédération, les cantons et les communes, atteindra au moins les taux minima suivants :

- dès 1 million de fortune imposable : 0,7 %
- dès 5 millions de fortune imposable : 1,0 %
- dès 10 millions de fortune imposable : 1,2 %

6. La fortune jusqu'à 100 000 imposable ne sera pas imposée.

7. La Confédération peut en cas de besoin prélever un impôt complémentaire pour atteindre cette charge fiscale globale minimale.

8. Les limites fixées par la loi pour l'imposition des revenus et de la fortune seront périodiquement adaptées à l'évolution du coût de la vie.

9. La Confédération édicte des prescriptions sur l'imposition des sociétés et autres personnes morales correspondant à leur rôle économique, de manière à ce que la part des cantons aux recettes correspondent au moins à leur part actuelle (harmonisation formelle et matérielle).

10. On tiendra compte pour l'imposition des personnes morales de celle appliquée aux personnes physiques.

11. Pour déterminer la répartition des impôts entre la Confédération et les cantons, le Comité central tiendra compte des propositions faites par le Parti socialiste de Bâle-Campagne au congrès du PSS.

## M. Schürmann et les grands du pétrole

Werner Meyer, dans la « *Schweizerische Finanzzeitung* » (23) pose la question : « M. Schürmann élimine-t-il du marché les entreprises d'essence hors trust ? » (*Drängt Schürmann die freien Benzinfirmen aus dem Markt ?*). Tout en jugeant l'action heureuse, le journaliste bâlois estime qu'une victoire à la Pyrrhus se dessine : « Si les prix ne peuvent pas être adaptés aux prix du marché mondial, les indépendants devront céder. La conséquence en sera que le cartel du pétrole pourra renforcer sa position en Suisse. »

Dans le même journal, le même rédacteur se penche sur la nouvelle initiative fiscale du PSS et note que pour les montants dépassant 50 000 fr., le PSS a adopté « *grosso modo* » les taux des communes suisses les plus chères (pour les très hauts revenus uniquement, des taux encore plus élevés sont prévus) : « On ne pourra guère dire que les propositions socialistes ne sont pas au diapason des taux suisses, en tout cas pas pour les revenus que l'on peut considérer comme gagnés. » — Le « *Zürcher AZ* » (l'ancien « *Volksrecht* ») a célébré le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation par la publication d'un volumineux numéro spécial qui, à notre goût, était malheureusement trop tourné vers le passé.

— La « *Neue Zürcher Zeitung* » (258) rend compte abondamment du congrès du PSA tessinois et décrit la scission du groupe « *Bandiera Rossa* » qui veut se rallier à la LMR. Le reproche fait à la majorité du PSA est étonnant : « *Réformisme* ».

— Dans le mensuel « *Saemann* », très diffusé dans les paroisses réformées bernoises, un commentaire du pasteur Klaus Bäumlin consacré au vote du 20 mai 1973 : « Les catholiques suisses ont senti vers le 20 mai combien la peur et la méfiance à l'égard du catholicisme sont encore

répandues dans des milieux protestants étendus. C'est à eux de dissiper cette méfiance. Ils atteindront le mieux ce but en réalisant pleinement et radicalement les idées et postulats du Concile Vatican II et en éliminant aussi dans leur domaine ce qui y fait obstacle. »

---

### BERNE

## Mauvaise humeur, ou l'Eglise face à Schwarzenbach

Les électeurs du canton de Berne se prononceront le 1<sup>er</sup> juillet sur trois projets de loi contestés. Ils ont été adoptés à une forte majorité par le Grand Conseil, mais le référendum a été demandé. Il s'agit de la loi sur les forêts, de la loi sur les traitements des membres du corps enseignant et de la loi sur l'organisation des cultes. Ce dernier projet retiendra notre attention, car la révision partielle envisagée sera un nouveau test de l'attitude, xénophobe le plus souvent, des électeurs bernois.

La situation est la suivante : à la suite d'interventions au synode de l'Eglise évangélique réformée demandant que le droit de suffrage et d'éligibilité soit accordé aux étrangers, le Conseil exécutif a proposé les modifications maintenant soumises au vote. L'Action nationale contre la surpopulation étrangère, qui a obtenu un certain succès aux élections nationales de 1971 en faisant élire le conseiller national Valentin Oehen, a aussitôt fait aboutir la demande de référendum.

Dans le message, les autorités soulignent que la question de ces droits peut être réglée indépendamment des problèmes concernant les affaires cantonales et communales : « L'Etat n'a donc aucune raison de ne pas faire droit à la demande des Eglises, qui, en accordant ces droits aux coreligionnaires étrangers établis dans notre pays — et qui, du reste, paient l'impôt ecclésiastique —

leur permettent de participer activement à la vie de la communauté religieuse ». Le même message met en évidence une des caractéristiques du système bernois puisque c'est en effet l'Etat qui règle encore ces droits de suffrage et d'éligibilité alors qu'ils ne concernent que les Eglises.

A noter : la loi, si elle accorde les droits de suffrage et d'éligibilité aux étrangers qui possèdent un permis d'établissement, permet néanmoins aux paroisses de les restreindre ou de les abolir.

Berne pourrait bien confirmer son soutien à l'initiative Schwarzenbach, en 1970, et rejeter le projet modeste qui lui est soumis, tout en acceptant que les étrangers continuent de payer leurs impôts. Devront-ils sortir des Eglises pour se faire respecter ?

---

### FRIBOURG

## Ressentiments et frustrations conjoncturelles

Région pauvre et économiquement marginale, il était inévitable que le canton de Fribourg fasse, l'un des premiers, les frais des mesures de restriction de crédit et de main-d'œuvre décrétées depuis quelques mois sur le plan suisse. A Berne d'ailleurs, les autorités fédérales avaient prévu de longue date quelles seraient leurs premières victimes, qui devaient nécessairement se recruter dans les entreprises économiques marginales, tout particulièrement dans les régions les moins développées. Aucune surprise donc, aucune volonté d'adoucir les mesures linéaires appliquées jusqu'à maintenant (mis à part, semble-t-il, des aménagements financiers tout à fait exceptionnels et partiels).

Réagir devait être la doctrine du « lobby » fribourgeois auprès des autorités fédérales. Le gouvernement et les parlementaires du canton (de tous les partis), en accord avec les milieux économiques, avaient décidé d'exercer des pressions

sur l'autorité centrale pour qu'elle accepte d'appliquer une politique conjoncturelle plus souple. Ils plaidaient vaillamment leur cause en s'efforçant d'obtenir un traitement différentiel. En communauté de vues avec d'autres délégations cantonales, ils demandaient une augmentation des autorisations de crédit et un traitement de faveur pour les banques cantonales qui supportent les investissements des communautés de droit public. Le refus net du Département des finances a donné naissance à un sentiment de frustration, abondamment exploité par tous les milieux de l'économie. Au plan des répercussions concrètes, trois remarques :

### Constructions

a) Le secteur touché en priorité est celui, de la construction. Un sondage récemment organisé auprès des entrepreneurs fribourgeois a dévoilé la situation précaire de certains d'entre eux. Les chantiers vont se faire plus rares, la concurrence entre « promoteurs » et autres capitaines du génie civil devient plus dure. A l'inverse, il faut souligner que le ralentissement des travaux provoque une baisse socialement intéressante des prix des soumissions, les entrepreneurs préférant modérer leurs marges de profit plutôt que de mettre la clef sous le paillason. Voilà qui jette une lumière crue sur les bénéfices singuliers réalisés antérieurement!

### Investissements de l'Etat

b) Les restrictions de crédit vont également provoquer la réduction des investissements de l'Etat. L'emprunt d'Etat de 50 millions a été ramené par les autorités fédérales à 30 millions. La construction de bâtiments publics nécessaires va donc être retardée; tel est le cas, par exemple, des deux nouvelles écoles secondaires projetées à Villars-sur-Glâne et à Marly (les travaux de l'autoroute Berne-Fribourg, par contre, pourront intervenir dans les délais prévus, puisque le crédit fédéral de 32 millions a été intégralement maintenu).

### Travailleurs étrangers

c) Autre secteur touché : les travailleurs étrangers. Sept cents saisonniers quitteront Fribourg et ne seront pas remplacés; le tourisme supportera une partie des conséquences de cette diminution des effectifs de la main-d'œuvre à disposition. A ce sujet, une remarque en passant : s'il était possible, à cette occasion, d'améliorer la salubrité des logements destinés aux travailleurs restant sur place, l'opération aurait au moins un côté positif. En fait, la crise économique qui menace les secteurs mentionnés ci-dessus, permet de mettre l'accent sur des inégalités frappantes et nuisibles.

---

### POLITIQUE FRIBOURGEOISE

## Les vrais responsables

Dans le numéro 228 de DP, l'un de vos correspondants intitule « Hâte-toi lentement » son commentaire sur les deux votations cantonales du 20 mai.

Il s'étonne des méandres de la volonté populaire fribourgeoise et voit dans l'attitude équivoque des partis la raison de certains échecs injustifiés.

Le Parti socialiste, par exemple, porterait une grande part de responsabilité dans l'échec de la première votation sur *Grangeneuve* en 1971. C'est donner à penser que le PSF aurait commis une erreur en recommandant de rejeter ce premier projet. En réalité, l'erreur avait été commise par le responsable d'alors du Département de l'agriculture qui présenta dans la précipitation un projet trop ambitieux et mal étudié qui, dans l'espace de trois séances de Grand Conseil, passa de 29 à 25, puis à 22 millions. En proposant alors le refus, le PSF voulait éviter au canton une aventure financière et sanctionner un désagréable penchant pour l'improvisation. Le peuple ne s'y trompa pas, qui refusa. Et le mot d'ordre du PSF fut utile, car le nouveau projet, qui vient d'être accepté, était beaucoup mieux étudié.

Mais le grand tapage orchestré par les milieux économiques et bancaires dans l'espoir de susciter une mobilisation importante des forces du canton a quelque chose de profondément paradoxal. La frustration tardive des entrepreneurs recouverte-elle en effet totalement l'exploitation permanente des travailleurs? Hier encore, ces milieux qui s'agitent aujourd'hui et qui brandissent le drapeau de la survie cantonale, reconnaissent unanimement les bienfaits de la loi du profit et de la concurrence en économie libre. S'ils en subissent aujourd'hui les revers, ils en portent aussi largement la responsabilité.

---

S'agissant du projet de création d'un Centre médico-pédagogique, il me semble faux, comme le fait votre correspondant, de prétendre qu'il fut « largement repoussé ». Le résultat atteste 15 153 « oui » et 18465 « non ». Il ne s'agit pas d'un mauvais « score » lorsque l'on sait que le Parti socialiste était seul à recommander le « oui ». Dans le district alémanique de la Singine par exemple, l'écart entre les « oui » et les « non » n'est pas grand, alors que le seul quotidien d'information qui pénètre dans cette région était farouchement opposé au Centre, et que ses partisans, faute de moyens financiers, ne purent toucher la population avec leurs arguments. A propos de l'attitude des partis, il est intéressant de relever celle des radicaux. Le projet du Centre mûrit à l'époque où le radical Paul Genoud était à la tête du Département de la santé publique. A l'époque les plus chauds partisans du Centre se recrutaient dans les rangs radicaux. Puis le vent politique tourna dans le canton. Le nouveau chef de département est socialiste. Lorsqu'il ressortit le projet du tiroir, les partisans d'hier, comme par enchantement, devinrent des opposants. Emportés par la rogne que procure la défaite, ils oublièrent même, et c'est grave, le bien de nos enfants handicapés.

Félicien Morel

## « Libération » socialiste de la femme

Au lendemain du récent congrès du PSS, la presse a souligné la proposition aussi originale qu'intéressante de la section de Lens (Valais), défendue par Gabrielle Nanchen.

Les lecteurs de DP (229) auront pu douter de cet intérêt et de cette originalité.

En effet, si la plupart des gens sont d'accord pour dire que le travail ménager et les soins aux enfants sont sous-estimés sur le plan économique, la proposition de Lens ne fait qu'approuver l'image traditionnelle — et conforme à la norme — de la femme : sa vocation de mère et ménagère.

### Indépendance ou dignité

Il est vrai que seules les activités productrices de profit jouissent d'une consécration sociale. Il est faux en revanche de dire que la mère ne recouvre sa « dignité » qu'en prenant un emploi. Par le travail elle conquiert son indépendance et non sa dignité. Dans notre société industrielle, le rôle de la mère est idéalisé, à tel point que la femme qui

prend un emploi se trouve culpabilisée à l'idée de ne plus assumer son rôle d'éducatrice comme l'exige la société.

Si l'on verse une sorte de salaire aux mères dont les enfants sont en bas âge, les tâches ménagères seront plus que jamais affectées aux femmes ! Définitivement, la division biologique du travail serait confirmée. Et les hommes, pour couronner le tout, retrouveraient la bonne conscience qu'ils sont en train de perdre.

L'enquête récente d'E. Sullerot (« Les Françaises au travail », Hachette littérature) révèle que 87 % des femmes interrogées se déclarent satisfaites de leur travail. Celles qui ont répondu « le travail est un esclavage » ne représentent pas le 1 %. Le travail rompt la solitude millénaire de la femme et la sort de son sous-développement psychologique et culturel.

Sans le travail, les femmes ne briseront jamais les liens qui les retiennent aux hommes. Une femme mariée, sans activité dite lucrative, n'a pas la moindre chance de pouvoir disposer de sa propre vie ou de la changer. Il faut donc assurer un

emploi aux femmes et songer, corollaire nécessaire, à une autre distribution des tâches entre les sexes.

Parmi les mesures qui s'imposent : assouplir les horaires de travail des hommes pour leur permettre d'assumer des tâches dites ménagères et maternelles; créer des équipements collectifs pour la garde des enfants; accorder des congés de maternité payés de longue durée (bien au-delà des six mois de la Suède ou des quatorze semaines du PSS !) qui — différence essentielle avec la proposition de Lens — pourraient être utilisés aussi bien par les hommes que par les femmes.

### Vers un meilleur équilibre

Au niveau du quotidien, l'indépendance de la mère, la sécurité de l'emploi, la fin de l'angoisse de la garde des enfants, mèneront à un meilleur équilibre psychologique et moral du couple et par conséquent à un réel épanouissement des enfants (épanouissement que renforcera une relation nouvelle et plus profonde avec le père).

Jusque-là, l'image féminine du PSS conservera plus de passéisme que d'originalité.

## La femme suisse au travail

Pour compléter cette réflexion sur le travail de la femme et préciser les notions statistiques que nous donnions dans DP 229, voici, comme plusieurs lectrices nous le demandent, les chiffres les plus significatifs sur la position de la femme suisse sur le marché du travail.

Tout d'abord la proportion de femmes qui travaillent par classes d'âge (la différenciation selon l'état civil n'est pas encore possible en l'état actuel des statistiques) selon une répartition faite par rapport à l'ensemble des femmes exerçant un métier en Suisse :

De toutes les femmes qui travaillent

12,5 %	sont âgées de 15-19 ans
17,5 %	20-24 ans
12,5 %	25-29 ans
9,1 %	30-34 ans
8,7 %	35-39 ans
8,7 %	40-44 ans
8,5 %	45-49 ans
6,8 %	50-54 ans
6,6 %	55-59 ans
5,0 %	60-64 ans
2,5 %	65-69 ans
1,1 %	70-74 ans
0,4 %	75-79 ans
0,1 %	80 ans et plus

Par classes d'âge, les femmes qui travaillent :

58,7 %	dans la « classe »	15-19 ans
71,4 %		20-24 ans
51,2 %		25-29 ans
43,3 %		30-34 ans
43,7 %		35-39 ans
45,2 %		40-44 ans
45,8 %		45-49 ans
43,4 %		50-54 ans
39,8 %		55-59 ans
30,3 %		60-64 ans
17,3 %		65-69 ans
9,2 %		70-74 ans
4,6 %		75-79 ans
1,6 %		80 ans et plus